

Département de l'Aisne

Arrondissement de

Saint-Quentin

Canton de Bohain

Commune de

SEBONCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2017

Présents : Monsieur Hugues LEGRAND Président,

Mesdames Cathy LEMAIRE, Valérie DESSENNE, Carole TALBOT, Catherine BOINET, Stéphanie DELGEHIER.

Messieurs Bernard GLADIEUX, François LEFEVRE, Jean-Michel BOUCHEZ, Jacques HENOUX, Frédéric BRENOT.

Absents excusés : Mmes Sylvie DUBOIS, Alice DENOYELLE, Messieurs Dominique MINCHEZ, Benoît DRUENNE.

Secrétaire : Madame Stéphanie DELGEHIER.

Date de convocation : 30 août 2017

RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire expose que le conseil d'école a voté le 30 juin 2017 le retour à la semaine de 4 jours à une forte majorité, alors que la commune avait déjà prévu les inscriptions NAP pour la rentrée de septembre 2017.

Il rappelle qu'il a contacté individuellement chaque conseiller pour avis sur cette réorganisation. Au vu des réponses pour la majorité favorables, la demande de réorganisation a été transmise le 3 juillet à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne.

Le DASEN a entériné la modification de l'organisation de la semaine scolaire le 21 juillet.

Ainsi depuis le 4 septembre, les cours ont lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H 45 à 11 H 45 et de 13 H 45 à 16 H 45 avec garderie le matin de 7 H 30 à 8 H 35, le soir de 16 H 45 à 17 H 45 et cantine le midi. Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) sont supprimées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette nouvelle organisation de la semaine scolaire.

POLE D'ACTIVITES PLURIDISCIPLINAIRES

Le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération du 28 avril 2017, a attribué les différents marchés pour la construction d'un pôle d'activités pluridisciplinaires pour un montant de 1 458 932. 94 € HT.

Ceux-ci n'ont pas été notifiés aux entreprises dans l'attente de la décision d'octroi de la subvention régionale, qui au final n'est que de 15 % au lieu des 30 % attendus soit un manque de financement de 234 353 €.

Considérant la baisse des subventions attendues, l'impact financier qu'aurait un emprunt supplémentaire dans l'immédiat,

Suite à la réunion de la commission de travaux du 2 septembre 2017,

Compte tenu des baisses de dotations, de l'incertitude qui pèse sur la taxe d'habitation,

Afin de ne pas bloquer les finances de la commune,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler ces travaux et de réfléchir à un autre projet.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET 2017

La décision modificative n° 2 au budget 2017 est votée comme suit :

INVESTISSEMENT DEPENSES 1 000 €

041/2111 opérations patrimoniales 1 000 €
 C/1641 400 000 €
 C/21318/0045 espace pluridisciplinaire - 400 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES 1 000 €

041/1021 opérations patrimoniales 1 000 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES 3 450 €

Charges à caractère général - 1 250 €

C/60611 électricité 2 000 €
 C/60612 eau 2 000 €
 C/60621 combustibles 3 000 €
 C/60624 produits traitement - 1 000 €
 C/60632 fourn. petit équipement - 6 250 €
 C/60633 fournitures de voirie - 1 000 €

Autres charges de gestion courante 0 €

C/6553 cotisation incendie 681 €
 C/6574 subvention - 681 €

Charges financières 4 700 €

C/6611 intérêts emprunt 1 250 €
 C/6688 autres charges financières 3 450 €

FONCTIONNEMENT RECETTES 3 450 €

C/73223 fds péréq. Ressources com. 3 450 €
 et intercom.

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU VERMANDOIS

Le Maire rappelle que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les communes à chaque transfert de compétence à la Communauté de communes.

Toutefois, selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou les 2/3 des communes disposant de la moitié de la population), il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT puis au conseil communautaire, à partir du rapport de la CLECT, de définir les attributions de compensation qui correspondent au coût de la compétence transférée.

Monsieur le Maire indique que lors de sa réunion en date du 26 juin 2017, la nouvelle CLECT a abordé les points suivants :

1. Rappel du cadre législatif concernant l'évolution des charges transférées et la notification des attributions de compensation
2. Le recensement des charges transférées des communes à la communauté de communes du pays du Vermandois
 - 2.1 la compétence aire d'accueil des gens du voyage
 - 2.2 les zones d'activités économiques
3. Synthèse des charges transférées dans le cadre de la procédure de droit commun.

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT de la communauté de communes du pays du Vermandois en date du 26 juin 2017 concernant le montant des charges transférées :

- pour la compétence Aire d'Accueil des gens du voyage,
- pour la zone du Moulin Mayeux et de la zone artisanale d'Holnon.

MODIFICATION STATUTAIRE DU SIDEN-SIAN

Le 21 juin, les élus du Comité Syndical du SIDEN-SIAN ont adopté à l'unanimité une délibération qui modifie les statuts du syndicat en le dotant de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI).

Ces statuts seront ainsi compatibles avec le transfert ou la délégation de tout ou partie de cette compétence sur tout ou partie de leur territoire par les Etablissement publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la GEMAPI sera une compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2018.

Le conseil municipal approuve :

- Les modifications de l'article IV des statuts du Syndicat par ajout des trois sous-articles suivants :

IV.6 COMPETENCE C6 : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau – La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (sous réserve des compétences C7 et C8)

IV.7 COMPETENCE C7 : Défense contre les inondations et contre la mer (sous réserve des compétences C6 et C8)

IV.8 COMPETENCE C8 dite « du grand cycle de l'eau »

- Les modifications de l'article V.2.2 « Modalités de transfert d'une nouvelle compétence au Syndicat » des statuts du Syndicat définissant plus précisément :

- a) Les modalités de transfert, par un membre du Syndicat, d'une nouvelle compétence
- b) Les modalités de transfert d'une compétence sur un territoire plus important.

- Les modifications de l'article VII « Comité du Syndicat » des statuts du Syndicat définissant les modalités de désignation des délégués au Comité du Syndicat au titre de chacune des nouvelles compétences transférées C6, C7, C8.

- Les modifications de l'article VIII « Contrats et conventions conclus avec des tiers et des membres du Syndicat » des statuts du Syndicat permettant au SIDEN-SIAN d'intervenir de manière conventionnelle avec des tiers membres ou non membres dans le domaine des missions définies du 1^o au 12^o de l'article L.211-7 du Code de l'environnement.

ADHESIONS DE COMMUNES AU SIDEN-SIAN

Le Conseil Municipal accepte les demandes d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes suivantes :

- commune d'ESCAUTPONT (Nord) simultanément à son retrait effectif du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé (SIARC) avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »

- commune de CUVILLERS (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine* et Distribution *d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

- commune d'OSTRICOURT et THUMERIES (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine* et Distribution *d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

- commune de CAULLERY (Nord) simultanément à son retrait effectif du SIVOM DE LA WARNELLE avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,

- commune de LA SELVE (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine* et Distribution *d'eau destinée à la consommation humaine*),

- commune de LA MALMAISON (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine* et Distribution *d'eau destinée à la consommation humaine*).

RAPPORT D'ACTIVITES 2016 USED A

Le conseil municipal n'émet aucune observation sur le rapport d'activités 2016 de l'USED A (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne).

ADMISSION EN NON VALEUR

Vu la demande d'admission en non-valeur de produits communaux irrécouvrables émise par le Trésorier,

Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur ces produits (cantine) pour un montant de 46 € se décomposant comme suit :

Année de référence :

2011 : 34 €

2015 : 12 €

AFFAIRES DIVERSES

- Le Maire informe que la classe de CP a été dédoublée, la commune étant en zone REP+. Une classe supplémentaire a donc été aménagée dans la BCD. Le bureau de la directrice a été remis à neuf. Ces travaux ont été réalisés par les employés communaux.

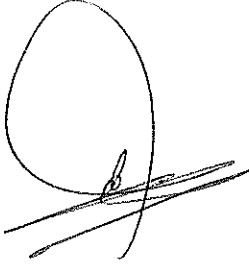
- Le Maire déplore la suppression des contrats aidés et se demande comment les services pourront être maintenus si d'autres solutions ne sont pas proposées.

- L'opération « dératissage » va être reconduite début novembre.
- Les travaux de fibre optique rue Robertine Dubois, rue de l'Eglise et rue de la Vallée vont se poursuivre jusqu'au 15 octobre.

La séance est levée à 20 heures 10.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Hugues LEGRAND

